

PIECES OBLIGATOIRES A FOURNIR AVEC VOTRE DOSSIER

Les pièces obligatoires de votre dossier (*limite à 10Mo/document –format PDF uniquement*) :

- ☐ Un **RIB** au nom de l'association **parfaitement conforme au SIRET** (**nom et adresse**)
Merci de vérifier à l'aide de votre SIRET sur <https://avis-situation-sirene.insee.fr/> que le nom et l'adresse renseignés sur votre RIB y soient **strictement identiques**
- ☐ Le **rapport d'activité 2026** (ou de la saison 2025/2026) approuvé en AG, ou le compte-rendu d'activités 2026 qui sera présenté lors de la prochaine AG
- ☐ Le **compte rendu financier « Cerfa 15059*02 »** si financement FDVA « Fonctionnement et actions innovantes » en 2025 (**En cas de renouvellement de demande de FDVA 2, réaliser la téléprocédure bilan via la rubrique compteasso : « suivi des démarches » puis « compte-rendu financier ». Télécharger le cerfa bilan en fin de téléprocédure et joindre à la demande 2026**)
- ☐ Les **comptes 2026** (ou de la saison 2025/2026) approuvés en AG ou les comptes provisoires 2026 qui seront présentés lors de la prochaine AG
- ☐ Les statuts régulièrement déclarés
- ☐ La liste des personnes chargées de l'administration
- ☐ Le pouvoir donné au signataire de la demande si différent du représentant légal

NB : le dossier « Cerfa_12156*05 », sera automatiquement généré par le **compte association** en fin de téléprocédure. N'oubliez pas de télécharger votre exemplaire avant envoi au service instructeur.

ATTENTION

L'absence de l'une de ces pièces dans le dossier exposera l'organisme demandeur à voir sa demande rejetée.